

DÉCLARATION DE SERVICES

aux membres et à la population québécoise

1. Mission

L'association québécoise d'aviron (AQA) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser, de développer et de régir l'aviron afin d'offrir à chacun un cadre structuré, sécuritaire et inclusif, où l'excellence et le dépassement de soi deviennent accessibles.

Dans le cadre de sa mission, l'Association Québécoise d'Aviron a la responsabilité de protéger ses membres en leur offrant un environnement sécuritaire, juste et dans lequel on peut avoir confiance, et ce, pour tous les niveaux et à tous les paliers, qu'ils soient locaux, régionaux, provinciaux, nationaux ou internationaux.

2. Vision

L'aviron est un sport inspirant, accessible et porteur d'avenir pour toutes et pour tous et qui permet l'atteinte de l'excellence.

3. Valeurs organisationnelles

Les valeurs qui animent L'AQA dans l'accomplissement de sa mission sont :

BIENVEILLANCE

Agir avec bienveillance, respect, équité et inclusion pour toutes nos communautés.

COLLABORATION

Écouter nos membres et avancer ensemble en collaboration pour réaliser notre vision commune.

COURAGE

Faire preuve de courage dans nos décisions au sein d'une culture d'excellence en toutes circonstances.

INNOVATION

Explorer de nouvelles voies pour accomplir notre mission.

PLAISIR

Être guidé par le plaisir de pratique sportive, en harmonie avec notre environnement.

4. Les services offerts

L'aviron se décline en quatre disciplines qui sont toutes visées par notre engagement, soit:

- L'aviron classique
- L'aviron de mer
- Le para-aviron
- L'aviron en salle

De plus, l'AQA régit et soutient les différents niveaux de pratique: découverte, initiation, récréation, compétition et de haut niveau.

4.1 Aux membres

L'AQA offre des services à l'ensemble de ses membres, ce qui inclut les athlètes, les officiels, les entraîneurs, les clubs et les maîtres. Parmi ces services, notons :

- Encourager les comportements éthiques et la pratique sécuritaire;
- Assurer la tenue de régates en collaboration avec ses clubs membres, et ce dans toutes les disciplines de l'aviron;
- Sanctionner les différents événements;
- Rendre accessibles et faire la promotion des programmes de formation et de perfectionnement des entraîneurs;
- Rendre accessibles et faire la promotion des programmes de formation et de perfectionnement des juges-arbitres;
- Opérer un Centre national de développement et de performance accessible aux athlètes identifiés;
- Développer des outils et rédiger des contenus de formation des rameurs;
- Soutenir les clubs dans leur expansion, leur gestion et leur promotion;
- Représenter les intérêts des membres auprès des décideurs et des fédérations nationales et provinciales;
- Prendre part à des consultations publiques et rédiger des mémoires en leur nom sur des sujets qui concernent le développement d'une pratique sécuritaire de l'aviron au Québec;
- Promouvoir la raison d'être des clubs d'aviron et relayer leur offre de services auprès de l'ensemble de la communauté;
- Collaborer à leur demande à certains de leurs projets en y apportant notre expertise ou notre point de vue;
- Mettre à jour les formations, les programmes et les offres en ce qui a trait aux pratiques d'activité de pagaie.

4.2 À la population québécoise

- Mettre en avant les bienfaits de l'aviron et briser l'image élitiste;

- Faire découvrir les différentes disciplines du sport de l'aviron par des activités de découverte dans les écoles et les municipalités;
- Intégrer l'aviron dans les écoles, programmes sport-études et camps de jour;
- Assurer une présence en régions par le biais des programmes itinérants avec équipements mobiles;
- Animer nos médias sociaux, publier des infolettres afin de lui donner les bons outils et conseils pour faciliter son apprentissage de l'aviron;
- La rencontrer dans des événements tels les tournées InMoveo et les défis sportifs Altergo afin de l'informer sur nos membres, nos disciplines;
- Soutenir les personnes désirant mettre sur pieds un club d'aviron.

5. Responsabilités, recours et plaintes

L'AQA n'entend tolérer aucune forme d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence physique, psychologique ou sexuelle, et ce, dans tous les programmes et activités dispensés par elle-même et par ses membres (athlètes, entraîneurs, juge-arbitres, clubs et supporteurs). Les employés de l'AQA adhèrent au Code de conduite de l'organisation. Les administrateurs de l'AQA adhèrent au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs.

L'AQA reconnaît l'importance de prendre les moyens raisonnables afin de prévenir et d'intervenir pour faire cesser toute atteinte à l'intégrité, notamment toute forme d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence, lorsqu'une telle situation est portée à sa connaissance, et c'est dans ce contexte qu'elle a adopté une *Politique en matière de protection de l'intégrité dans le sport de l'aviron*, de même qu'un Code de conduite pour les administrateurs, les employés, les entraîneurs, les officiels et les membres de tous statuts.

- L'AQA s'engage à favoriser la dénonciation de comportements, de paroles, d'actes ou de gestes d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence dès leur apparition ;
- L'AQA s'engage à prendre les mesures administratives ou disciplinaires nécessaires afin de faire cesser l'atteinte à l'intégrité, notamment l'abus, le harcèlement, la négligence ou la violence, portée à sa connaissance par toute personne, incluant *le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport*.

6. Engagements en matière de qualité des services

Lorsque vous vous rendez sur place ou que vous communiquez avec nous pour obtenir un service, l'AQA s'engage à assurer :

- un service respectueux et courtois ;
- un service fiable ;
- la confidentialité et la protection des renseignements personnels ;
- un traitement équitable et impartial lors de la prestation de services ;
- l'accessibilité des services en prenant en considération tout besoin particulier.

7. Engagement en matière d'accessibilité des services

Pour toute question, veuillez-nous contactez directement à l'adresse info@avironquebec.ca

Les services sont accessibles du lundi au vendredi entre 8h30 à 16h30

Un retour de courriel ou par téléphone est accompli dans les 48h ouvrables suivant la demande.

8. Amélioration des services

Si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires sur la qualité de nos services ou formuler une plainte, n'hésitez pas à communiquer avec nous info@avironquebec.ca

9. Pour nous joindre

Association québécoise d'aviron inc.

7665, boul. Lacordaire

Montréal (Québec) H1S 2A7

Site web : <https://avironquebec.ca/>

Courriel : info@avironquebec.ca